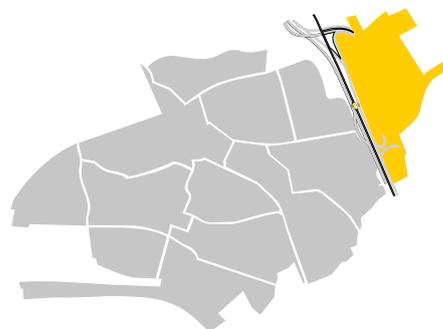


**fontenay
je participe !**



CONSEIL DE QUARTIER LES ALOUETTES DU JEUDI 9 MARS 2023

DE QUOI AVONS-NOUS PARLÉ ?

- Théâtre Jean-François-Voguet
- 2^{ème} édition du budget participatif / Votation citoyenne « dénomination du nouvel équipement »
- Information sur les échéances des aménagements dans le quartier : parvis de l'école, nouvel équipement, nouveaux commerces...
- Mise en sens unique de la rue Louis-Auroux
- Présentation de la restructuration du réseau des bus 116/145 et du projet de bus Bords de Marne

Élu.e.s présent.e.s :

- **Vincent BATTAL**, conseiller municipal délégué aux Structures d'hébergements spécifiques, élu de quartier
- **Jeoffrey GUENICHE**, adjoint délégué au Développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire

Services présents :

- **Naïma BÉAL-RAINALDY**, chargée de projets à la Direction du Développement Urbain
- **Arthur LASSAIGNE**, directeur du théâtre Jean-François-Voguet (Direction des Affaires Culturelles)
- **La SPL** (Société Publique Locale)
- **Ghalia BERKI** et **Sophie BOURGOIN**, référentes de quartier



Point 1

Présenté par Arthur Lassaïgne, directeur du théâtre Jean-François Voguet, arrivé en janvier 2023.

Le matériel scénotechnique sera livré très prochainement. Et le théâtre ouvrira ses portes à la rentrée, en octobre 2023. Ce théâtre sera ancré dans la ville, ouvert sur le quartier. La notion de participation des habitant.e.s sera primordiale pour le faire vivre. Nous travaillons à la constitution d'un Comité de programmation, une partie de celle-ci pourra être choisie par les habitant.e.s. Plusieurs axes ont été définis, notamment : le dialogue entre l'art et le sport, et l'adolescence (avec des représentations en journée et en soirée).

Si vous voulez contribuer à la vie du théâtre, vous pouvez devenir ambassadeurs/ambassadrices du théâtre. Il vous suffit de nous écrire un mail à dac@fontenay-sous-bois.fr

Point 2

La 2^{ème} édition du budget participatif a été lancée le 15 janvier 2023. Les projets pourront être déposés jusqu'au 15 avril. Les critères sont les mêmes que lors de la première édition. Pour qu'un projet soit recevable, il doit toujours :

- Être déposé par un.e Fontenaysien.ne à titre indi-viduel ou collectif
- Être utile aux habitant.e.s de Fontenay ou de votre quartier
- Entrer dans le champ de compétences de la Ville

- Représenter unedépenséd'investissement et non de fonctionnement

Les thématiques sont identiques :

- Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre générations
- Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

Toutefois, cette année, la priorité sera donnée aux petits projets pour permettre une plus grande pluralité. Le budget total reste 530 000 €, soit l'équivalent de 10 € par habitant.e.

L'enveloppe sera divisée en trois parties :

- 1) 100 000 € pour les projets de moins de 10 000 €
- 2) 250 000 € pour les projets estimés entre 10 000 et 50 000 €
- 3) 180 000 € pour les projets de plus 50 000 €

La Ville organise une votation citoyenne pour la dénomination du futur équipement public et polyvalent des Alouettes.

La consultation est ouverte à l'ensemble des Fontenaysien.e.s et sans restriction d'âge.

Le constat est qu'en France, environ 2 à 6% des voies portent un nom de femme. Aussi, la Ville s'est-elle engagée à nommer chaque nouvelle voie et chaque nouvel équipement du nom des femmes ayant marqué leur temps. Pour tout nouvel équipement, la volonté municipale est de lancer une consultation afin que les citoyen.ne.s choisissent le nom.

Le futur équipement polyvalent sera nommé d'après l'une de ces trois femmes engagées :

- Rosa Luxembourg (1871-1919)
- Rosa Michel (1901-1990)
- Rosa Parks (1913-2005)

Point 3

Présenté par la SPL Marne-au-Bois.

Plusieurs livraisons sont prévues courant 2023. Pour les espaces publics, l'aménagement du parvis de l'école est en cours, la dernière phase ayant débuté. Concernant le parc, le terrain est prêt, le terrassement commencera très prochainement. Les travaux débuteront en mars et s'achèveront en novembre. L'ouverture du parc est prévue pour la fin 2023. La livraison de l'équipement serait pour au plus tard, la rentrée 2024. La 2^{ème} phase, pour les accotements de Lattre-de-Tassigny, commence en mars-avril. Concernant les travaux d'un bout de la rue Louis-Auroux, la livraison est prévue pour juin 2023.

Vous avez dit : Dans le nouvel immeuble où il est prévu d'installer un cabinet médical, il y a pourtant plusieurs vitrines. D'autres locaux sont prévus ?

Réponse : Non, toute la baie vitrée sera réservée au cabinet médical.

Vous avez dit : Au sujet de l'école, y aura-t-il un réaménagement de l'endroit où les cars se garaient ? Il y aura un dépose-minute ?

Réponse : Il n'y aura pas de dépose-minute, mais l'endroit sera bien réaménagé. Une piste cyclable longera tout le trottoir.

Vous avez dit : Comment les cars scolaires et les taxis pour les élèves des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) pourront-ils se garer ?

Réponse : Le stationnement gênant sera retiré, et la zone de dépose pour les véhicules spécifiques comme les cars sera maintenue. Le but est que le projet lève les contraintes évoquées.

Vous avez dit : Il y a dans ce quartier beaucoup de personnes en situation de handicap et de personnes âgées. Avant de retirer des places de stationnement, nous souhaiterions que soient revus les moyens de transports en commun dans ce secteur. La navette, par exemple, ne passe pas assez.

Réponse : La Ville se mobilise pour les transports en commun (prolongement de la ligne 1 du métro, prolongement du tramway en 2027). Mais il est vrai que la navette ne passe pas assez dans le quartier. Un autre point que nous allons d'ailleurs aborder est

l'arrivée du bus Bords de Marne, qui reliera Chelles et Val-de-Fontenay.



Point 4

Pour permettre la réalisation de la deuxième phase des travaux, lesquels commencent en avril et concernent le réaménagement du tout-trottoir existant (de l'endroit où il y aura les trois futurs commerces jusqu'à l'entrée de la rue des Alouettes), il est nécessaire d'emprunter la moitié de la chaussée de la rue Louis-Auroux et ainsi de mettre la voie à sens unique.

Un plan de signalisation sera mis en place, avec un double sens interdit : le premier, en limite de Neuilly-Plaisance ; et le second, pour reporter le trafic sur la rue des Alouettes. Les poids lourds seront déviés en amont. Il n'y aura pas d'impact sur l'itinéraire de la Navette.

Vous avez dit : Cela va entraîner un énorme report de circulation rue de la Prairie, qui est déjà très encombrée. Aux heures de pointe, je n'arrive même pas à sortir de chez moi ou à rentrer. Il faut reporter le trafic dans l'autre sens, vers Neuilly-Plaisance.

La rue Louis-Auroux est infernale en termes de trafic. Ceux qui l'empruntent sont les habitant.e.s de Neuilly-Plaisance. Nous avons fait la proposition d'interdire les poids lourds, au minimum rue Louis-Auroux.

Réponse : Pour répondre à la demande des habitant.e.s d'apaiser la rue Louis-Auroux, l'Urbanisme et la SPL travaillent sur la question de la circulation et ont mandaté des sociétés spécialisées qui effectuent des simulations. Puisqu'il n'y a pas d'autre choix que de mettre la rue Louis-Auroux en sens unique pour permettre la réalisation

des travaux, c'est dans le même temps l'occasion d'expérimenter ce sens unique dans le cadre de l'étude de circulation qui est en cours. Bien sûr, si cela ne fonctionne pas, le sens unique ne sera pas pérenne. Pour le moment, la rue sera à sens unique jusqu'en juin, voire un peu après. Le problème est que vous subissez le plan de circulation de la commune voisine qui renvoie tout le trafic vers Fontenay.

Vous avez dit : Actuellement, des travaux d'assainissement sont en cours à Rosny, toute la circulation est détournée vers la rue du Bois-Galon. Il y a en plus, beaucoup de camions du fait des travaux. Il n'y a jamais de concertation avec les autres communes ?

Réponse : Le service Voirie a interrogé la ville de Rosny ainsi que la mairie de Neuilly, mais difficile d'avoir des éléments. Idem pour Le Perreux.

Vous avez dit : Je ne comprends pas le but du sens interdit au niveau de la rue des Alouettes.

Réponse : C'est pour que les riverains ne sortent pas sur l'avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny. Il faudra faire le tour par la rue de la Prairie, comme la Navette.

Vous avez dit : Jusqu'à quand la rue Louis-Auroux sera-t-elle en sens unique ?

Réponse : Au minimum juin. Mais il y aura aussi les travaux du parvis du parc, qui pourront impacter la rue Louis-Auroux d'ici la fin de l'année 2023. La question est : faut-il rouvrir les deux sens de la rue dès la fin des travaux de juin, ou faut-il poursuivre le sens unique jusqu'à la fin des travaux du parvis du parc ? Il faudra évaluer le report de trafic et faire des comptages.

Vous avez dit : Pourquoi ne pas mettre en sens unique la rue de la Prairie ?

Réponse : Ce pourrait être une option.

Vous avez dit : J'habite rue des Alouettes, où il y a plusieurs problèmes : stationnements, sens de circulation, incivilités. Les gens qui prennent le RER viennent se garer tôt le matin dans notre rue, et quand nous revenons du travail, nous n'avons plus de places. Je propose donc qu'on mette la rue des Alouettes en zone bleue. Et pourquoi a-t-on déplacé le passage piéton au niveau de la crèche ?

Réponse : C'est lié à la phase de travaux, il y aura plusieurs passages piétons.

Vous avez dit : Il faudrait des dos-d'âne rue des Alouettes. Il y a une école et les gens roulent bien trop vite.

Réponse : Le problème des dos-d'âne, c'est que ça engendre du bruit et des vibrations. Quant à la proposition de mettre la rue en zone bleue, ce sera étudié.

Point 5

Le projet de bus Bords de Marne a fait l'objet d'une concertation préalable.

Pour rappel, il s'agit d'un bus en « site propre », avec des aménagements de voirie et une importante fréquence (3-4 minutes en heures de pointe). Le tracé s'étendra de la gare de Chelles à Val-de-Fontenay. Le terminus sera dans la gare actuelle. La voie de bus sera accompagnée d'une piste cyclable bidirectionnelle. L'infrastructure va embellir et améliorer la physionomie des avenues traversées. Les trottoirs seront plus larges et végétalisés. Une enquête publique aura lieu à la fin de l'année.

Vous avez dit : Aux Alouettes, nous avons besoin d'un transport en commun qui nous relie au reste de la ville. Finalement, l'arrivée de ce bus ne va créer que des bouchons pour les riverains. Il ne desservira pas le quartier. Il passera devant, comme le T16.

Réponse : Nous partageons votre remarque, mais c'est un projet d'Ile-de-France Mobilités. Tout d'abord, l'aménagement du bus va créer des pistes cyclables et sécuriser les sorties de parking. Ensuite, les habitant.e.s pourront se saisir de l'enquête publique, et nous pourrons vous appuyer pour demander un arrêt aux Alouettes. Enfin, l'avenir du réseau bus aux Alouettes ne se limite pas au bus Bords de Marne, les infrastructures pourraient potentiellement être utilisées pour d'autres lignes.

